



Motion

Favoriser la construction en bois

Utiliser le bois comme matériau de construction, c'est piéger du carbone pendant toute la durée de vie des bâtiments. La production de bois de construction libère en outre beaucoup moins de CO₂ que la fabrication d'autres matériaux. L'utilisation du bois dans la construction permet donc d'éviter l'émission de grandes quantités de CO₂ et doit être soutenue avec encore plus de force que l'utilisation du bois comme source d'énergie.

Pour construire en bois, il est nécessaire d'entreprendre une planification suffisamment tôt, et de la préciser le plus minutieusement possible. La phase de projet requiert donc un effort particulier, qui est largement récompensé par une exécution rapide et précise, la maîtrise des coûts et, comme déjà indiqué, un gain substantiel en termes de bilan CO₂. Notre région possède qui plus est de grandes réserves de bois de qualité; encourager et favoriser l'utilisation de bois local diminue ici encore l'énergie grise et promeut l'économie local.

Construire en bois est aujourd'hui fréquemment envisagé (le dernier exemple en date étant le projet d'école des Arquebusiers), mais pas de façon systématique. Or, à l'instar du canton, l'étude d'une variante bois pour tout projet communal important de construction ou de transformation serait bienvenue.

Fort de ces constats, la présente motion demande au Conseil communal de **rédiger et mettre en œuvre une Directive concernant l'utilisation du bois dans les constructions communales**. Cette directive intégrera les questions du gros œuvre comme du second œuvre. Elle imposera au minimum l'étude d'une variante bois dans tout nouveau projet de construction communal et encouragera voire imposera l'utilisation de bois local.

Delémont, le 29 juin 2020

Pour le groupe socialiste,
Maël Bourquard

R. Baud

J. Billot

M. Cochet

J. A.

C. B. H.

O. Rossel

P. B.

Maël Bourquard

D. J.

I. K.

H. K.

P. B.